

Commune de SAINT CLAIR SUR L'ELLE

Mairie

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux février à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Etaient présents : MM. François VERGNE, Serge ANFRAY, Philippe GAILLARDON, Maryvonne RAIMBEAULT, Françoise LOQUET, Jean-Marc VARIN, Thérèse LANGE, Stéphane LECHANOINE, Anne-Marie RABEC, Magali BAZIRE, Fabienne LENOËL, Annick JOUFFLINEAU, Raymond GIRARD, Johanny LALANNE

Date des convocations : 8 février 2017

Date d'affichage : 1^{er} mars 2017

M. Stéphane LECHANOINE remplit les fonctions de secrétaire.

DECES DE PASCAL MERLIN

Lors de sa réunion du 22 février 2017, le Conseil Municipal a observé une minute de silence à la mémoire de Pascal MERLIN, décédé le 18 janvier 2017. Elu conseiller municipal le 23 mars 2014, il est élu 3^{ème} adjoint le 28 mars 2014.

Pascal avait su mettre ses compétences, son souci de la perfection au service de la collectivité.

Le Conseil Municipal le remercie pour sa participation active à la vie communale et renouvelle ses condoléances attristées à la famille.

DÉLIBÉRATION 2017 - N°02/01 : DECES DU 3EME ADJOINT : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Suite au décès de Monsieur Pascal MERLIN, 3^{ème} adjoint, Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de fixer le nouveau cadre des délégations.

Monsieur MERLIN avait par arrêté la délégation urbanisme et communication.

De plus, après 3 années d'exercice, Madame le Maire propose une modification des délégations. Une délégation « cadre de vie » semble nécessaire au bon fonctionnement, tout en restant dans la même enveloppe d'indemnités.

Le Conseil Municipal a deux possibilités :

- réélire un 3^{ème} adjoint avec une nouvelle répartition des délégations entre les 3 adjoints.
- revenir à 2 adjoints et élire 2 conseillers délégués.

Après en avoir délibéré, Madame le Maire invite le Conseil Municipal à déterminer le nombre d'adjoints.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à deux le nombre d'adjoints et décide d'élire deux conseillers délégués.

DÉLIBÉRATION 2017 - N°02/02 : ELECTION DE DEUX CONSEILLERS DELEGUES

Madame Thérèse LANGE et Monsieur Jean-Marc VARIN se portent candidats.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations,
- de nommer M. Jean-Marc VARIN et Mme Thérèse LANGE, conseillers municipaux délégués

Pour rappel, les délégations attribuées aux adjoints et aux conseillers délégués seront fixées par arrêté municipal du maire.

DÉLIBÉRATION 2017 - 02/03 : INDEMNITÉS DES ADJOINTS

Madame le Maire propose de rester dans la même enveloppe financière que l'enveloppe précédente pour 3 adjoints, dans la mesure où il s'agit d'une nouvelle répartition des tâches et pas de délégations supplémentaires.

Le montant maximum des indemnités pour les adjoints et les conseillers délégués est encadré par les textes en fonction de la population municipale.

Madame le Maire expose 2 possibilités :

- les 2 adjoints restent à indemnités constantes. Les conseillers délégués se partagent l'indemnité affectée précédemment au 3^{ème} adjoint.
- une nouvelle répartition des indemnités est définie.

Monsieur VERGNE, 1^{er} adjoint, indique qu'après concertation avec Monsieur ANFRAY, 2^{ème} adjoint, ils proposent une nouvelle répartition des indemnités avec le maximum autorisé par les textes pour les conseillers délégués et le reste de l'enveloppe partagé en 2 parts égales entre les 2 adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, comme proposé :

- de diminuer l'indemnité du 1^{er} et du 2^{ème} adjoint et de fixer le taux en pourcentage de l'indice en vigueur à 6.37 % pour les 2 adjoints. à laquelle s'ajoutera la majoration de centralité

DÉLIBÉRATION 2017 - 02/04 : INDEMNITÉS DES CONSEILLERS DELEGUES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer à Monsieur Jean-Marc VARIN et Madame Thérèse LANGE, avec effet au 1^{er} mars 2017, une indemnité de fonction au taux de 6 % de l'indice brut en vigueur. Cette indemnité sera versée mensuellement.

DÉLIBÉRATION 2017 - N°02/05 : MODIFICATION DE COMMISSIONS

Suite au décès de Monsieur Pascal MERLIN, le Conseil Municipal décide de modifier les commissions comme suit :

COMMISSIONS COMMUNALES

COMMUNICATION ET INFORMATION :

Président: Jean-Marc VARIN, conseiller délégué

Membres : Magali BAZIRE, Annick JOUFLINEAU, Johanny LALANNE, Françoise LOQUET

CIMETIÈRE :

Président: François VERGNE, Adjoint délégué

Membres: Philippe GAILLARDON, Raymond GIRARD, Françoise LOQUET

CADRE DE VIE :

Présidente: Thérèse LANGE, Conseillère déléguée

Membres: Raymond GIRARD, Johanny LALANNE, Anne-Marie RABEC

DÉVELOPPEMENT ET MAINTIEN DES COMMERCE ET SERVICES :

Présidente: Maryvonne RAIMBEAULT, Maire

Membres: Annick JOUFFLINEAU, Johanny LALANNE, Thérèse LANGE, François VERGNE

URBANISME ET PLU :

Président: Jean-Marc VARIN, Conseiller délégué

Membres: Philippe GAILLARDON, Raymond GIRARD, Stéphane LECHANOINE

FINANCES-BUDGET-ÉCONOMIE :

Présidente: Maryvonne RAIMBEAULT, Maire

Membres: Serge ANFRAY, Thérèse LANGE, Jean-Marc VARIN, François VERGNE

MAISON MEDICALE :

Présidente: Maryvonne RAIMBEAULT

Membres: Serge ANFRAY, Raymond GIRARD, Fabienne LENOËL, Jean-Marc VARIN

DELEGUES ET REPRESENTANTS A DIVERS ORGANISMES

SYNDICAT SCOLAIRE DE L'ELLE :

Délégués titulaires : Magali BAZIRE, Maryvonne RAIMBEAULT, François VERGNE

Délégués suppléants : Annick JOUFFLINEAU, Fabienne LENOËL, Anne-Marie RABEC

SYNDICAT MANCHE NUMERIQUE :

Titulaire : Françoise LOQUET

Suppléant : Maryvonne RAIMBEAULT

SECURITE DÉFENSE-SERVICE NATIONAL:

Serge ANFRAY

Les autres commissions ou délégués et représentants à divers organismes restent inchangés.

DÉLIBÉRATION 2017 - N°02/06 : CONSTRUCTION D'UNE MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE : ATTRIBUTION DES LOTS POUR LE MARCHE DE TRAVAUX

Le Conseil Municipal,

VALIDE les décisions de la commission d'appel d'offres pour un montant total HT de 659 795.58 € + 3 options choisies soit un montant final de 666 329.65 € HT

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces du marché concernant la construction de la Maison Pluridisciplinaire de Santé avec les entreprises retenues et tous documents afférents au dossier.

PRÉCISE que les crédits relatifs au présent marché seront prévus et inscrits au budget primitif 2017,

Madame le Maire informe que le permis de construire a reçu un avis favorable. Les panneaux de chantier ont donc été installés le 14 février sur place. Suite aux différents délais légaux, les travaux commenceront début juin.

La livraison de la maison pluridisciplinaire de santé est prévue pour l'été 2018.

DELIBERATION 2017 - N°02/07 : SAINT-LÔ AGGLO - COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES : DESIGNATION DU MEMBRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations,

DESIGNE Madame Maryvonne RAIMBEAULT, Maire de Saint Clair sur l'Elle pour représenter la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Saint-Lô Agglo.

DÉLIBÉRATION 2017 - N°02/08 : CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL : DELIBERATION DONNANT HABILITATION AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA MANCHE

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la collectivité de SAINT CLAIR SUR L'ELLE de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.
- Que notre collectivité de SAINT CLAIR SUR L'ELLE adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2017 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche, il est proposé de participer à la procédure concurrentielle avec négociation engagée.

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal

Décide :

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche est habilité à souscrire pour le compte de notre collectivité de SAINT CLAIR SUR L'ELLE des contrats d'assurance auprès d'une ou plusieurs entreprises d'assurance agréées.

DÉLIBÉRATION 2017 - N°02/09 : INSTALLATION DE CONTENEURS TEXTILE : CONVENTION AVEC TRI-TOUT SOLIDAIRE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer, avec l'association Tri-Tout Solidaire, la convention d'occupation du domaine public pour la mise en place d'un conteneur textile à l'espace TRI-TOUT près de la caserne des pompiers.

DÉLIBÉRATION 2017 - N°02/10 : OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à procéder au mandatement des sommes dues en investissement, avant le vote du budget, concernant l'installation de la téléphonie de la mairie, l'achat de grilles pour les élections et travaux de voirie impasse de la rousserie.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Concours Départemental de fleurissement :

Madame le Maire fait part que le Jury Départemental de la Campagne 2016 « Paysage et Fleurissement » a décidé d'attribuer à la commune de SAINT CLAIR SUR L'ELLE le 3^{ème} Prix ex-aequo avec la commune de la Chapelle-Enjuger, dans la catégorie des communes de 501 à 1000 habitants.

Le travail d'embellissement, accompli par la commission fleurissement, les agents techniques communaux et les bénévoles, constitue un réel effort et ainsi nous nous réjouissons de cette récompense.

Une cérémonie officielle de remise de prix a eu lieu le vendredi 27 janvier au Conseil Départemental.

Félicitations à tous ceux qui œuvrent pour le fleurissement de la commune. Ce prix est le leur.

- Saint-Lô Agglo : Changement de prestataire pour la collecte des ordures ménagères :

Suite au renouvellement du marché de collecte des ordures ménagères, Saint-Lô Agglo nous informe qu'une nouvelle entreprise a été retenue. Il s'agit de La Sphère.

Bien qu'une attention particulière ait été réclamée au nouveau prestataire, il est demandé de bien vouloir tenir informé les élus ou le secrétariat de mairie des éventuels dysfonctionnements qui pourraient être relatés sur la collecte.

Les services de Saint-Lô Agglo prendront les dispositions nécessaires pour le traitement des différentes réclamations.

Ce nouveau prestataire est entré en service depuis le 1^{er} février 2017.

Suite à ce changement de prestataire, la collecte des ordures ménagères est modifiée sur certains secteurs. Celle-ci commence à 3h du matin. Afin d'assurer au mieux cette collecte, il est demandé aux habitants de sortir leurs ordures ménagères la veille au soir soit le mercredi soir.

- Téléphonie mairie/maison des services :

Un nouveau système de téléphonie a été installé à la mairie et à la maison des services.

Désormais, la ligne 02 33 05 25 12 a été supprimée. Le numéro de téléphone sur la ligne principale reste inchangé. Il s'agit du 02 33 05 85 92.

Pour tout contact pour la cantine, garderie et le syndicat scolaire de l'Elle, il faut composer le 02 61 52 02 40.

- Nouvelles modalités de recueil des demandes de cartes nationales d'identité :

Madame le Maire fait part qu'à compter du 2 mars 2017, les communes non équipées d'un dispositif de recueil se verront déchargées de la tâche d'accueil des demandeurs de cartes nationales d'identité. Ainsi, la commune de Saint Clair sur l'Elle ne pourra plus, à compter de cette date, accepter les demandes « papier » de cartes nationales d'identité.

Désormais, pour obtenir une carte nationale d'identité, il faudra se rendre dans l'une des 21 communes de la Manche disposant d'une station de recueil des demandes de passeports et cartes nationales d'identités. Les communes les plus proches de Saint Clair sur l'Elle sont Agneaux, Saint-Lô et Carentan.

Il est souhaitable de les appeler auparavant pour prendre rendez-vous.

- Agneaux : 02 33 77 33 50
- Saint-Lô : 02 33 77 60 00
- Carentan : 02 33 42 74 00

- Cérémonies de citoyenneté :

Madame le Maire demande si le conseil municipal organise cette année une cérémonie de citoyenneté pour remettre les cartes électorales aux nouveaux électeurs qui ont eu 18 ans.

Madame le Maire informe que cette cérémonie ne peut pas se tenir durant la campagne électorale d'une élection. Ainsi, la Préfecture recommande de ne pas organiser de cérémonies de citoyenneté du vendredi 24 mars au 18 juin 2017.

Le Conseil Municipal fixe la cérémonie de citoyenneté pour la remise des cartes électorales aux jeunes inscrits d'office qui ont eu 18 ans le samedi 18 mars à la mairie à 11h00.

Une invitation officielle leur sera envoyée.

- Kebab/Sandwich :

Madame le Maire fait part d'une demande d'un commerçant pour venir le mercredi de 17h à 21 h pour vendre des kebabs et sandwichs.

- Bâtiments :

- Thérèse LANGE a assisté à une réunion sur les églises. Un rapport sur l'église de St Clair sur l'Elle va être transmis suite à des observations constatées. Il existe des aides financières même si l'église n'est pas classée. La commune peut également faire appel au CAUE pour une étude gratuite et un état des lieux pour d'éventuels travaux à faire.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, madame le Maire a décidé de clore la séance.